

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 5 - 7 février 2003

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2003/6-B/2

6 janvier 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

AUGMENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—SOUDAN 10122.0

Aide alimentaire aux réfugiés d'Érythrée

	Coût (dollars E.-U.)		
	Budget originel	Augmentation	Budget révisé
Coût total pour le PAM	7 438 623	4 879 829	12 318 452
Coût des produits alimentaires	3 439 548	2 745 408	6 184 956

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

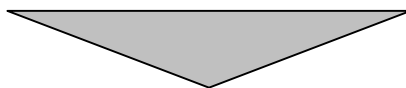
Directeur du Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale (ODK): M. H. Arthur

Attachée de liaison principale, ODK: Mme F. Nabulsi tél.: 066513-2385

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Projet de décision*



Le Conseil approuve l'augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Soudan 10122.0—"Aide alimentaire aux réfugiés d'Érythrée" (WFP/EB.1/2003/6-B/2).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



NATURE DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE

1. Des produits alimentaires supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux besoins en secours accrus des réfugiés érythréens au Soudan qui sont actuellement au bénéfice de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10122.0, approuvée pour la période qui se terminera en décembre 2003. Ces besoins incluent un total de 7 922 tonnes de céréales, 1 486 tonnes de légumineuses, 867 tonnes d'huile végétale, 413 tonnes de sucre, 58 tonnes de sel, 221 tonnes de mélange maïs-soja et 18 tonnes de lait écrémé en poudre.

INTRODUCTION

2. Depuis des décennies, le Soudan héberge de très nombreux réfugiés, dont la majorité sont venus d'Érythrée et d'Éthiopie pour fuir la guerre civile et les troubles politiques souvent aggravés par des catastrophes naturelles (sécheresse et famine). En collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et le Gouvernement soudanais, le PAM fournit une aide alimentaire à ces réfugiés depuis 1967.
3. Le nombre actuel de réfugiés pris en charge résulte des arrivées massives qui ont eu lieu en 1990/1991 par suite des troubles civils et de la sécheresse qui ont frappé les pays d'origine des réfugiés. Au titre de l'IPSR en cours (10122.0), le PAM a aidé environ 110 000 Érythréens et 600 Éthiopiens. Au cours des opérations de secours précédentes, (IPSR 6189.00) plusieurs rapatriements d'Érythréens ont eu lieu sur la base d'accords tripartites entre les Gouvernements d'Érythrée et du Soudan et le HCR signés en avril 2000 et en mars 2001. Au cours des 18 derniers mois, environ 50 000 réfugiés ont été rapatriés à un rythme plus lent, toutefois, que prévu.
4. L'IPSR 10122.0 a été conçue en fonction du plan de rapatriement du HCR, qui prévoyait une aide alimentaire à une moyenne mensuelle de 55 000 réfugiés de mai à décembre 2002, et à 27 500 réfugiés de janvier à décembre 2003. Toutefois, en raison de la lenteur des rapatriements, quelque 91 000 réfugiés restent au Soudan et reçoivent une aide dans 20 camps installés dans quatre états de l'est du pays. En outre, le conflit frontalier entre l'Érythrée et le Soudan a encore restreint les perspectives de rapatriement effectif. Après la fermeture de la frontière, le HCR a instamment demandé au PAM d'envisager d'aider un nombre de bénéficiaires beaucoup plus important que le nombre initialement prévu.

JUSTIFICATION DE LA RÉVISION

5. Le nombre de rapatriements que s'était fixé le HCR pour 2002 n'a pas été atteint en raison de différents problèmes qui ont surgi, comme les affiliations politiques des réfugiés et des incidents de sécurité dans la partie orientale du Soudan. En 2002, il était prévu de rapatrier 60 000 des 110 000 réfugiés présents au Soudan. Toutefois, seuls 19 000 l'ont été, soit 32 pour cent du chiffre de planification; il restait donc 91 000 réfugiés lorsque la frontière a été fermée.



6. Compte tenu des problèmes les plus récents et de la fermeture de la frontière entre le Soudan et l'Érythrée, le HCR ne pense pas que des rapatriements seront possibles avant la fin de 2003. Il a donc demandé au PAM de continuer de fournir une aide alimentaire à tous les réfugiés jusqu'à la fin de l'opération.
7. Le PAM a été tenu au courant des faits nouveaux intervenus au niveau des rapatriements et des perspectives en la matière. Vu les dernières consultations avec le HCR, le PAM prévoit d'aider une moyenne mensuelle de 91 000 réfugiés jusqu'en décembre 2003.
8. Du fait des retards intervenus dans les rapatriements et du caractère très aléatoire de leur reprise, on pense que, malgré l'entrée en vigueur de la clause de cessation du HCR¹ au 1er janvier 2003, le rapatriement des réfugiés Érythréens ne sera pas terminé en décembre 2003. Il est donc probable que le PAM sera obligé de poursuivre l'opération au-delà de 2003.
9. Le PAM continuera cependant d'aider le HCR à rechercher des solutions durables au problème des réfugiés érythréens au Soudan. Si certains rapatriements deviennent possibles avant la fin de l'IPSR, en décembre 2003, le budget opérationnel sera modifié en conséquence.
10. En raison de l'augmentation du nombre des bénéficiaires les ressources alimentaires et les ressources en espèces engagées au titre de l'IPSR 10122.0 approuvée sont déjà insuffisantes pour pourvoir aux besoins alimentaires des réfugiés; il a donc fallu prendre des dispositions pour emprunter des ressources à d'autres opérations du PAM au Soudan et éviter ainsi une rupture totale de l'appui aux réfugiés plus nombreux que prévu. Les besoins pour le reste de l'année 2002 et pour 2003 ont été ajustés pour assurer aux autres projets en cours le remboursement des produits empruntés.

BÉNÉFICIAIRES

	Octobre–décembre 2002	Janvier–décembre 2003
Estimation initiale des bénéficiaires de l'IPSR	55 000	27 000
Estimation des bénéficiaires dans le budget révisé de l'IPSR	91 000	91 000
Augmentation des bénéficiaires	36 000	64 000

¹ Tous les instruments internationaux relatifs aux réfugiés prévoient des clauses énonçant les situations spécifiques qui ne sont pas du ressort desdits instruments ni de la compétence du Haut Commissaire.



BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES

11. Les besoins supplémentaires en produits alimentaires pendant la durée du projet sont les suivants:

Produits	Besoins de l'IPSR initiale	Besoins supplémentaires	Besoins bruts	Stocks, filière (déjà approuvés) et pénurie de l'IPSR	Besoins nets de la révision budgétaire
	(tonnes)				
Céréales	11 909	20 345	32 254	12 423	7 922
Légumineuses	1 676	2 863	4 539	1 377	1 486
Huile végétale	774	1 340	2 114	473	867
Sucre	524	935	1 459	522	413
Sel	142	231	373	173	58
Mélange maïs-soja	422	750	1 172	529	221
Lait écrémé en poudre	28	56	84	38	18
Total	15 475	26 520	41 995	15 535	10 985

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

12. Le Directeur exécutif demande au Conseil d'approuver la fourniture de 10 985 tonnes supplémentaires de produits alimentaires, pour un coût de 2 745 407 dollars. L'augmentation totale demandée dans la révision budgétaire est de 4 879 829 dollars. La durée du projet reste de 20 mois, jusqu'en décembre 2003, comme approuvé initialement.



VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	IPSR existante (tonnes)	IPSR révisée (tonnes)	Différence (tonnes)	Valeur totale existante (dollars)	Valeur totale révisée (dollars)	Différence (dollars)
COÛTS POUR LE PAM						
A. Coûts opérationnels directs						
Produit ¹						
— Céréales	11 909	19 831	7 922	2 095 984	3 487 990	1 392 006
— Légumineuses	1 676	3 162	1 486	487 716	1 028 662	540 946
— Huile végétale	774	1 641	867	524 772	1 126 629	601 857
— Sucre	524	937	413	131 000	234 250	103 250
— Sel iodé	142	200	58	10 650	15 600	4 950
— Mélange maïs-soja	422	643	221	119 426	176 825	57 399
— Lait écrémé en poudre	28	46	18	70 000	115 000	45 000
Total, produits	15 475	26 460	10 985	3 439 548	6 184 956	2 745 408
Transport extérieur				1 058 028	1 771 773	713 745
TTEM						
TIEM				1 609 399	2 505 115	895 716
Total, TTEM				1 609 399	2 505 115	895 716
Autres coûts opérationnels directs				27 000	31 600	4 600
Total coûts opérationnels directs				6 133 975	10 493 444	4 359 469
B. Coûts d'appui direct (voir l'annexe II pour les détails)						
Total coûts d'appui direct				766 417	967 537	201 120
C. Coûts d'appui indirect (7,0 pour cent des coûts directs totaux)						
				538 231	857 472	319 241
COÛT TOTAL POUR LE PAM				7 438 623	12 318 452	4 879 830

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme dans tous les projets assistés par le PAM, peuvent varier en fonction des disponibilités.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)****Dépenses de personnel**

Administrateurs internationaux	124 000
Consultants internationaux	7 200
Consultants nationaux	6 000
Voyages officiels du personnel	13 428
Formation et développement du personnel	3 000
Congé de récupération	5 742

Total partiel **159 370**

Dépenses de bureau et autres coûts récurrents

Coûts d'entretien et d'exploitation des véhicules	3 000
---	-------

Total partiel **3 000**

Matériel et autres coûts fixes

Véhicules	33 000
Matériel TC/TI	5 750

Total partiel **38 750**

TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS **201 120**

